



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

Le 13 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 7 juin 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Denise Vallat, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Chantal Chambon, Isabelle Rouveure

Service administratif : M. Thomas Bessard

Étaient Excusés :

M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

M. Didier Cruzet (pouvoir à M. Franck Royer)

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
- b. Election du secrétaire de séance
Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

Demande d'ajout à l'ordre de jour : vente d'un terrain communal aux conjoints Bouix.

Vote à l'unanimité

- c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024.

Perrine Barriol demande une modification de la colonne "part salariale" au sujet de la subvention pour l'association des éclaireurs et éclaireuses unionistes de France puisqu'il n'y a pas de salariés dans cette association.

Vote à l'unanimité

- d. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

Marché maîtrise d'œuvre réseau d'assainissement bord du Lignon

Le bureau d'étude AB2R a répondu et a été choisi pour un montant prévisionnel de 52 794,09 € HT (63 352,90 € TTC)

Actualisation du plan de financement pour la rénovation de l'ancienne mairie

Le département attribue une subvention de 11 749€.

Le plan de financement prévisionnel portant rénovation de l'ancienne mairie est actualisé selon les modalités présentées ci-après ;

Dépenses (HT)		Ressources		
Etude de maîtrise d'œuvre	42 411,60 €	DSIL	152 654,00 €	26,00%
Travaux	542 726,48 €	DETR 2022	60 000,00 €	10,25%
		Fonds Vert	108 773,00 €	18,60%
		Région	75 000,00 €	12,82%
		Département	11 749,00 €	2,01%
		Fonds propres	176 962,08 €	30,32%
TOTAL	585 138,08 €	TOTAL	585 138,08 €	100,00%

■ **Affaires financières**

a) Vente de terrain à la zone artisanale des Lebreynes

La société SécuriPro souhaite acheter la parcelle AI 494 attenante à leur local commercial afin d'aménager au mieux leurs locaux.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser M. le Maire à vendre le terrain tel que présenté au prix conseillé par les domaines ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

M. le Maire ajoute que le tarif est de 12 330€. Il propose au vote la somme de 11500 Euros.

Vote à l'unanimité

b) Souscription d'un prêt auprès de la Banque des Territoires

Afin de financer les projets en cours comme l'école maternelle, la rénovation de l'ancienne Mairie, l'extension et le changement du mode de chauffage ainsi que la transformation énergétique et le réaménagement des abords de la Mairie, la commune souhaite emprunter 1 800 000,00 € sur 25 ans auprès de la Banque des Territoires. Pour ceci, la Banque des Territoires nous propose un taux fixe de 3,80 % (actuellement valable pour le mois de Juin) sur 25 ans.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser M. le Maire à souscrire au prêt auprès de la Banque des Territoires au taux du mois des premiers débloqués tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Cécile Chanteperrin explique qu'il s'agit ici du même emprunt mais pas du même taux.

M. le Maire explique que oui, mais que le taux peut varier tant que la ligne n'est pas tirée.

M. le Maire explique que la dette de la commune a été réduite de plus de 2 000 000€. Il y a des investissements pour plus de 7 000 000€, une trésorerie est nécessaire pour assurer les décalages (subventions,...).

Antonio Savini nous lit un extrait de la Tribune du 13 juin 2022. "Cet argent permettra aussi de financer la rénovation de l'école maternelle et de la crèche..."

M. le Maire explique que grâce au Legs nous avons pu faire des actions sans s'endetter que nous n'aurions pas pu faire sans le Legs.

Antonio Savini regrette que les 3 000 000€ aient été dépensés si vite et il se questionne sur le remboursement du prêt par la commune.

Vote à la majorité (1 opposition, Mme Chantepedrix et 8 abstentions, Mmes Barriol, Charreyron, Picot, Rouveure, Vallat et Vernet, M. Roux et Savini).

c) Déplacement d'un chemin rural à La Maison Neuve

Echange de terrains entre Monsieur Christophe CUVELIER – Madame Frédérique JUSSAUME (une partie des parcelles BI n° 157, 153 et 160) et la commune (une partie du chemin rural longeant la parcelle BI n° 158, 159, 160 et 161 – propriété de M. Christophe CUVELIER et Mme Frédérique JUSSAUME). Les dépenses sont à la charge exclusive des demandeurs.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser le déplacement du chemin rural tel que présenté
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente

Philippe Dubois ajoute que cette demande est faite par le couple. Les travaux sont à la charge du demandeur.

Vote à l'unanimité

■ Affaires générales

a) Convention vente d'eau avec Val'Eyrieux

Afin de renouveler la convention liant la Commune du Chambon sur Lignon et la Communauté de Communes de Val'Eyrieux, vous trouverez en annexe le fruit du travail conjoint des deux entités.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser M. le Maire à signer la convention telle que présentée
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente

Saint-Agrève a besoin de cette eau tant qu'ils n'ont pas de captage complémentaire. Cette année, les sources donnent bien et il n'y aura pas trop de changements.

Cécile Chantepedrix explique que dans le contrat il n'est pas mentionné clairement que l'eau du Lignon ne serait pas fournie en cas d'étiage.

M. le Maire répond qu'en page 4, la communauté de communes Val'Eyrieux prévoit cette situation.

Le contrat prend fin en 2035 et il faudra anticiper les périodes de sécheresse possibles.

Denise Vallat demande les recettes financières : 3 000€ en part fixe et 10 centimes par M³ en part variable (donc 7 000€ de recettes simulées pour 40 000 M³).

Frédéric Roux ajoute qu'en 2026 la compétence eau et assainissement sera normalement transférée à la Communauté de communes. Nous ne pourrions alors plus réfléchir à une autre façon d'utiliser l'eau du Lignon.

M. le Maire explique que la commune de Saint-Agrève est servie en eau depuis plus de 20 ans. Ils sont conscients du manque d'eau et ils cherchent des solutions. Mais 40 000 M³ versés en eau, si nous ne les avons pas distribués, il aurait fallu ravitailler en bouteilles d'eau Saint-Agrève. Les résultats escomptés, concernant les nouveaux pompages qu'ils ont réalisés, n'ont pas été concluants.

Les restrictions sont assez bien suivies par la population et globalement nous avons eu moins de consommation d'eau.

Vote à la l'unanimité (3 abstentions, Mmes Barriol et Chantepedrix, M. Roux)

b) Avenant au contrat de délégation de service public du service de l'eau potable avec Véolia

Du fait de la nouvelle convention entre la Commune du Chambon sur Lignon et la Communauté de Communes Val'Eyrieux concernant la vente d'eau, la Commune du Chambon sur Lignon doit adopter un avenant avec Véolia.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation de service public du service de l'eau potable avec Véolia.
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Frédéric Roux voudrait connaître la date à laquelle la commission CDSP s'est réunie et il souhaiterait avoir accès au compte-rendu. Il explique que pour toute modification, l'avis de la commission est obligatoire. Il ajoute qu'il est membre de cette commission et qu'il ne se souvient pas avoir été convoqué à une réunion. L'année dernière la même situation a eu lieu lors du conseil municipal et il a fallu reporter la délibération.

M. le Maire indique que nous ne votons pas et que nous reportons au conseil de septembre afin de pouvoir réunir la commission CDSP. Il n'y a pas d'urgence à voter aujourd'hui et nous allons respecter le formalisme.

c) Bail de 30 ans avec l'association du golf

L'ancien bail se terminant cette année, la Commune du Chambon sur Lignon a rédigé un nouveau contrat de Bail pour une durée de 30 années avec l'association du Golf.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser M. le Maire à signer le Bail de 30 années avec l'association du Golf
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

M. le Maire explique que le tarif a été réévalué à 34 000€.

Frédéric Roux souhaite connaître les raisons qui ont fait que l'ancienne convention n'allait pas.

M. le maire répond qu'il serait difficile pour la commune de gérer la location du restaurant et les recettes des bornes de recharge électrique. Par conséquent, les statuts et les activités du golf évoluent. Il ajoute que la commune prend en charge le gros œuvre comme les toitures et l'entretien. Cette année la commune change la terrasse.

Frédéric Roux demande à quelle date sont payés les 34 000€ car ce n'est pas mentionné dans le contrat.

M. le maire indique qu'il faut rajouter cet élément-là. C'est un titre annuel qui est émis en janvier.

Denise Vallat ajoute qu'en 30 ans le golf n'a jamais été en défaut de paiement.

Vote à la l'unanimité

d) Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat Electricité Gaz avec le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat Electricité Gaz avec le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire.
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à la l'unanimité

e) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune du Chambon sur Lignon a entrepris les démarches puis réalisé son Plan Communal de Sauvegarde afin de pouvoir réagir de façon plus efficace lors de crises. La Commune doit approuver le Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser M. le Maire à approuver le Plan Communal de Sauvegarde
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Perrine Barriol regrette de ne pas avoir pu participer à l'activité de l'après-midi. Sébastien Genest explique que le principe est de limiter les acteurs sur un poste de commandement communal. Mais ce plan est évolutif tous les ans. Donc, il ne faudra pas hésiter à venir participer.

Vote à la l'unanimité

f) Travaux enfouissement télécom – Rue Basse

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement télécom rue Basse. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- approuver l'avant-projet des travaux cités en référence ;
- confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 1 800,37€ HT, et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de gestion comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif ;
- inscrire à cet effet la somme de 1 800,37€ HT au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
- donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à la l'unanimité

g) Vente d'un terrain communal aux consorts Bouix

Le lieu-dit à la Riaille du Chomor, les consorts Bouix ont vendu leur maison, le nouveau propriétaire souhaite acquérir 2 parcelles communales, la parcelle 189 et la parcelle 372.

45 centimes et 40 centimes sont les estimations de tarifs au M².

Frédéric Roux demande s'il s'agit bien de zones non constructibles. La réponse est oui, ce sont des parcelles non constructibles et qui vont le rester avec le nouveau PLU.

Vote à la l'unanimité

Questions diverses

Denise Vallat : le prix du premier roman pour cette année 2024 est attribué à Claire Deya pour « un monde à refaire ».

Antonio Savini souhaite savoir comment vont être réparties les tâches assignées à l'ASVP. Le marché est géré par un emploi saisonnier, le TAD par des volontaires. Pour les navettes du marché le samedi matin des bénévoles sont recherchés.

Frédéric Roux explique que lorsque les postes sont créés, ils sont délibérés et qu'il est assez étonnant que nous n'ayons pas délibéré pour ce poste de saisonnier.

M. le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire de délibérer pour les postes saisonniers.

Frédéric Roux demande si la régie peut être tenue par un saisonnier. Il lui est répondu que oui, tout comme les saisonniers de la piscine, des expositions...

Questionnement « chaucidou »

M. le maire explique que de nombreuses fois ont été évoqués les problèmes de vitesse sur la commune. Des études de vitesse par le département ont été faites. Le département a déconseillé d'installer des dos d'âne. La proposition « chaucidou » a été projetée à l'écran lors de la précédente réunion publique. Il s'agit d'un test du département. Ils veulent analyser l'impact de la vitesse avec « chaucidou ».

Frédéric Roux remercie André Arnaud pour la rue de la croisière et le passage des piétons.

Cécile Chantepedrix se questionne sur le traitement de la renouée du Japon.

Philippe Dubois explique que le trou de 5 mètres est asséché, la renouée est enterrée, il reste à mettre la bâche lundi.

Elle ajoute qu'il faudrait aussi agir sur celles du Collège Cévenol.

Elle questionne également sur l'installation des boîtes à livres. Réponse est qu'il faut les installer rapidement.

Le marché commence le 19 juin place de la fontaine : où en sont les travaux ?

André Arnaud répond qu'il reste à recevoir les lampadaires, installer les bornes électriques et le mobilier.

Perrine Barriol s'interroge sur la sécurité et l'âge d'utilisation des jeux de la plage. Sont-ils conformes ?

Les filets sont à très larges mailles, le toboggan métal va chauffer en été.

Sébastien Genest indique que cette structure est adaptée aux enfants de 4 à 12 ans. Il y a 40 cm de Mulch (copeaux de bois) donc aucun risque de blessure.

Il manque les voiles d'ombrage qui seront reçues fin juin.

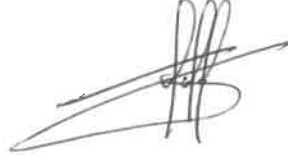
Il ajoute qu'il va y avoir une privatisation de 7 semaines pour la salle de sport et le stade.

Roselyne Charreyron indique une très bonne année au sujet de l'accompagnement aux devoirs à l'école élémentaire. Il y a eu 10 bénévoles. Un goûter de remerciement est prévu en fin d'année scolaire.

M. le Maire ajoute que 3 villages : Fay-sur-Lignon, le Mazet-Saint-Voy et le Chambon-sur-Lignon font partis du TER (territoire éducatif rural). Ce programme permet une meilleure prise en charge des enfants sur notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h18

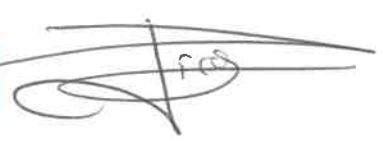
Le maire,



Jean-Michel Eyraud



La secrétaire de séance



Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2024

(vote à l'unanimité)

Publication le 24 septembre 2024